Image not found or type unknown

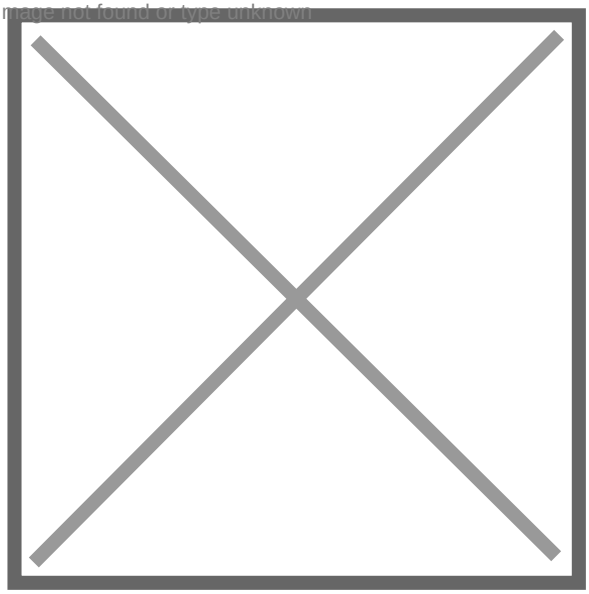

Préfecture refuse la délivrance d’un récépissé

Par **Anna S**, le **03/08/2015** à **00:01**

Bonjour,
Ma préfecture de Nanterre me refuse la délivrance d’un récépissé. Je suis russe et ça fait quatrième année que je réside en France. En plus mon fils d’un an et demi a la nationalité française.
Mon titre de séjour (vie privée et familiale - conjoint de français) expire le 3 août et le rendez-vous pour déposer les papiers pour son renouvellement sera le 25 septembre. Je suis venue à la préfecture 2,5 mois avant l'expiration de mon titre de séjour pour prendre ce rendez-vous comme il faillait selon le loi.
A la préfecture on m'a dit que si je veux partir en dehors de la France je dois demander le visa de retour au consulat de la France dans une pays où j'y vais! Ou de ne pas partir de France en août-septembre!
Cette situation limite fortement mon choix de voyage. Il y a un an dans une situation similaire alors qu’on résidait à Paris j’ai reçu le récépissé en antenne de police en une journée!
Est-ce qu’on peut faire un appel à la non-délivrance d’un récépissé?
Si cela n’est pas possible est-ce que je peux voyager en zone Schengen avec un titre de séjour expiré et une convocation pour 25 septembre pour le rendez-vous de son renouvellement?
Merci d'avance pour vos conseil.

Par **citoyenalpha**, le **07/08/2015** à **09:18**

Bonjour

2 mois c'est le délai minimum national mais il est demandé de se renseigner toutefois au

guichet ou sur le site internet de votre préfecture.
Certaines préfectures exigent, en effet, du demandeur qu'il présente sa demande de renouvellement 3, 4 ou 5 mois avant l'expiration de son titre de séjour pour lui fixer un rendez-vous.

Il vous faudra si vous décidez de sortir de l'espace Schengen un visa de retour consulaire pour pouvoir rentrer à nouveau dans cet espace.

Restant à votre disposition

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés